

De:
Envoyé: mercredi 9 novembre 2011 17:47
À:
Cc: Geipan
Objet: Re: demande d'info ballons.
Pièces jointes: MAJ_AIP_531_V01-10-2009-ae-1.doc

Bonjour ,
Ci-joint un document synthétique décrivant notre activité de radio-sondage par ballon en métropole.
Tu noteras qu'il en part de Bordeaux-Mérignac qui est très proche de Blanquefort.
Quand il y a du vent, le ballon peut être déformé et être perçu comme un tétraèdre.
Restant à ta disposition et cordialement,

BALLONS DE RADIOSONDAGE MÉTÉOROLOGIQUE

I Météo-France procède sur le territoire métropolitain à plusieurs lâchers quotidiens de ballons de radiosondage qui atteignent couramment des altitudes entre 12 000 m et 30 000 m et dont la vitesse ascensionnelle moyenne est de 300 à 400 m/min. Ces lâchers peuvent être manuels ou parfois automatiques.

Les risques de collision ballon-aéronef ont été étudiés au plan international par l'OACI. Le résultat de ces études montre que l'OACI considère que les ballons "classiques" de radiosondage ne présentent aucun danger notable, dans la mesure où il s'agit de ballons dits "légers".

Toutefois, dans l'optique d'une amélioration de la sécurité, la présente publication a pour but d'informer les usagers aéronautiques sur les lieux et heures de lâchers réguliers de ballons de radiosondage ainsi que de préciser les procédures concernant les cas particuliers de lâchers.

II STATIONS EFFECTUANT DES RADIOSONDAGES RÉGULIERS :

Les stations de radiosondage ci-après effectuent quotidiennement des sondages aux heures suivantes, avec un lâcher entre H-45mn et H-15mn:

un deuxième lâcher est possible entre H et H+45mn en cas de non atteinte de performances d'exploitation

Site	Type de radiosondage				
Ajaccio Campo Dell'oro	Manuel		1200 UTC		0000 UTC
Bordeaux-Mérignac	Automatique*		1200 UTC		0000 UTC
Brest-Guipavas	Manuel		1200 UTC		0000 UTC
Lyon-Saint-Exupéry	Manuel	0600 UTC			
Nancy-Essey	Manuel				0000 UTC
Nîmes-Courbesac	Manuel/Automatique*		1200 UTC		0000 UTC
Trappes	Manuel		1200 UTC		0000 UTC
Toulouse	Manuel/Automatique*	Lâchers entre 0600 UTC et 1800 UTC. Quelques lâchers possibles très ponctuellement en dehors de ces horaires.			

* En cas de radiosondage automatique, un lâcher supplémentaire est possible en cas de situation météorologique particulière.

III PROCÉDURES CONCERNANT DES CAS PARTICULIERS DE LÂCHERS DE BALLONS DE RADIOSONDAGE :

A défaut de précisions dans la réglementation internationale, Météo-France a jugé utile de prendre en la matière des dispositions particulières pour les cas suivants :

1 - Stations de radiosondage manuelle situées sur aérodrome : une procédure de concertation avant les lâchers a été établie entre le chef de la station de radiosondage et l'autorité compétente de la circulation aérienne ;

2 - Déplacement des stations de radiosondage ou changement d'horaires des lâchers : la Direction de l'Aviation Civile (DAC) et le Service de Navigation Aérienne (SNA) concernés sont informés dès que possible de ces modifications par le Directeur Interrégional de Météo-France dont dépend la station de radiosondage. Parallèlement, Météo-France engage auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile une demande de mise à jour de la présente page de l'AIP relative à ces modifications;

3 - Campagnes particulières de radiosondages : elles sont généralement de durée limitée et connue et se déroulent sur des sites bien délimités. Dans ce cas, le Directeur Interrégional de Météo-France de la région où se passe la campagne de radiosondages communique, dans les délais suffisants, les informations nécessaires à la Direction de l'Aviation Civile et au Service de Navigation Aérienne concernés.
